

CODE RNCP :

La formation TP Conducteur(trice) du Transport Routier de Marchandises sur Porteur (CTRMP) vise l'acquisition de bloc de compétences :
Code RNCP : 39796

CERTIFICATEUR :

Ministère du plein emploi et de l'insertion - date d'enregistrement : 31/12/2029

FORMATION

**TITRE PROFESSIONNEL
CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER
DE MARCHANDISES SUR PORTEUR**

SATISFACTION



96.5 %

de satisfaction
(en 2025)

APPRENANTS FORMES



16

personnes formés
(en 2025)

TAUX DE REUSSITE



100 %

de réussite
(en 2025)



CONTEXTE DE LA FORMATION

Porté par les besoins constants du secteur du transport routier, le Titre Professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur représente ainsi un tremplin efficace vers un emploi stable et valorisant.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ✓ Réaliser en sécurité un transport routier de marchandise avec un porteur d'une masse en charge maximale admissible de 3.5 tonnes de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise

INFORMATIONS PRATIQUES



PUBLIC VISE

Toute personne agée de 18 ans et titulaire du permis B.



EFFECTIF

8 stagiaires maximum



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Présentiel - Tests de positionnement - Entretiens - 4 mois



PREREQUIS

Titulaire du permis de la catégorie B - Agé de 18 ans pour se présenter à la première épreuve de la session d'examen.



DUREE

434 h (dont 35h d'examen)



TARIF ET FINANCEMENTS

Contrat d'apprentissage - Contrat de professionalisation OPCO - France Travail - POEI

PEDAGOGIE



MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle de formation équipée en multimédia - Wi-Fi - Formateurs qualifiés - Porteur - Apports théoriques et pratiques - Etudes de cas - Mises en situation.



MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION

Plateforme d'émargement et de suivi de formation.



MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluation en cours de formation - Evaluation finale sanctionnée par le passage des examens.



SANCTION DE LA FORMATION

Titre Professionnel délivré par le Ministère du Travail - Certificat ADR de base - Permis de Conduire (catégorie C) - FIMO.



ACCESSIBILITE HANDICAP

Contacter notre référent : 06.03.43.12.91

INTITULES DES MODULES



MODULE 1

Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises



MODULE 2

Conduire et manoeuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieur à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises



MODULE 3

Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise



MODULE 4

Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule



MODULE 5

Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation



MODULE 6

Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

EXAMENS

Les examens sont anticipés entre la 175^e et la 280^e heure de formation, puis les examens finaux ont lieu après 399 heures. En cas d'échec à la première session, certaines épreuves réussies restent valables pendant un an ou trois mois selon l'épreuve. Lors d'une deuxième session, le candidat repasse uniquement les épreuves non réussies ou dont il a perdu le bénéfice. En cas de nouvel échec, une troisième session est possible sous certaines conditions, mais toutes les épreuves doivent être repassées, sauf l'ETG. Passage de ADR de base - Possibilité de continuer en permis CE (super lourd).



ET APRES ?

A l'issue de la formation, plusieurs portes sont ouvertes à vous. Il est possible de :



Intégrer l'entreprise qui a financé votre formation.



Continuer de vous former :

- Titre professionnel Conducteur routier de marchandise sur tous véhicules
- Permis CE
- Titre professionnel en transport de voyageurs



Former vous dans un domaine spécifique :

- Transport d'Animaux Vivants (TAV)
- Biosécurité
- ...